

ger ce prince à se rendre immédiatement à Paris. « Le lendemain, écrivait-il, verrait proclamer la république ou le duc de Reichstadt ; jamais plus belle occasion ne pourrait se présenter : il lui fallait choisir entre la couronne et un passeport. » Demeuré seul, sur la fin de la soirée, avec trois partisans dévoués du duc d'Orléans, MM. Thiers, Mignet et Larreguy, ils tinrent conseil. Il fut convenu qu'on agirait sans délai. On s'assura du silence de quelques journaux, de la coopération de quelques autres ; et comme M. Laffitte connaissait assez le prince pour ne pas douter de son aveu, on fit afficher dans la nuit un écrit rédigé par M. Thiers, où le duc était présenté comme « un prince dévoué à la révolution, qui acceptait la charte comme le peuple l'avait toujours entendue, et qui ne devrait sa couronne qu'à la nation française. » Enfin, il fut décidé que M. Thiers se rendrait le lendemain auprès du prince, de la part de M. Laffitte, pour le mettre au courant de ces dispositions.

Que se passait-il à Neuilly pendant ces événements qui devaient exercer une influence si décisive sur les destinées de la famille d'Orléans ? Le duc, ainsi qu'on l'a vu, s'y était confiné dans une solitude à peu près inaccessible. Informé, dès le 29, de la victoire des Parisiens, il crut ou affecta de croire que la Cour méditait de le faire enlever, et se retira pendant la nuit dans une maison de Villiers, dépendance de Neuilly (1).

MM. Dupin et Persil devancèrent M. Thiers à Neuilly, où ils ne rencontrèrent que les princesses d'Orléans entourées de quelques intimes du château. M. Dupin rendit compte à la duchesse Marie-Amélie de l'intention exprimée par plusieurs députés d'appeler le duc d'Orléans à la lieutenance-générale du royaume, et fit valoir toutes les considérations qu'il crut propres à déterminer l'acceptation du prince et son

(1) *Deux ans de règne*, par A. Pepin, p. 121.